

Atrida, le 19 octobre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2723 /JUST.



Objet:

Affaire Piret F.
Contre Ndungutse B.

Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre lettre n°1047/RMP.
1380/V.H. du 11/5/51, j'ai l'honneur de vous faire
parvenir en retour le mandat de perquisition, Monsieur
Piret Fernand résidant à Byumba.

L'affaire Ndungutse a été transmis au
Tribunal de Police d'Astrida et sera jugée bientôt.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. LEES,

Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi

à

K I G A L I.